

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

**58ème SESSION DE LA COMMISSION
DE LA CONDITION FEMININE:**

"LES BONNES PRATIQUES"

MARS 2014

Avec le soutien d'ONUFEMMES



United Nations Entity for Gender Equality
and the Empowerment of Women

PREFACE



Je suis heureuse de préfacer la brochure des bonnes pratiques de mon pays dont l'objectif est de «vulgariser les acquis pour l'atteinte de l'autonomisation de la femme et de la jeune fille sénégalaises, gage d'une indépendance économique et sociale »

Le Sénégal a récemment élaboré et déposé le rapport de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes coïncidant avec son 35^{ème} anniversaire. En outre, la 58^{ème} session de la condition de la femme marque la plateforme des débats sur la situation de la mise en œuvre des OMD en leur faveur.

Mon pays a fait des progrès significatifs en mettant en place des stratégies innovantes pour l'égalité et l'équité de genre tout en adoptant des plans d'action sectoriels soutenus par des études pour le développement harmonieux des femmes et des filles. Les partenaires techniques et financiers, les ONG, la société civile et les départements ministériels mènent des missions de terrain apportant une contribution efficace pour l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Mon pays a pris des mesures révolutionnaires en adoptant en 2010 la loi sur la parité absolue homme-femme dans les instances partiellement et totalement électives et la loi de 2013 permettant à la femme d'octroyer la nationalité à ses enfants et à son époux étranger.

Cette brochure retrace des réalisations phares de la mise en œuvre des OMD en faveur des femmes et des jeunes filles, notamment leur participation à la vie publique et politique.

INTRODUCTION

Les « meilleures pratiques » collectées au pays selon les besoins de la délégation sénégalaise pour une bonne prestation lors de la 58^{ème} session relative au thème prioritaire et d'évaluation au siège des Nations Unies ont été largement discutées par l'ensemble des acteurs.

Malgré les tentatives menées pour identifier les meilleures pratiques, afin qu'elles soient étudiées et reproduites, il n'existe pas de principes ou critères convenus quant à ce qui constitue ces pratiques. En outre, ce recueil, à l'instar des autres études répertoriant les réponses apportées à la mise en œuvre des OMD et des préoccupations liés à l'accès à l'emploi, à la formation et à la technologie, qualifie ces pratiques de « bonnes », « prometteuses » ou encore « efficaces ».

Mais là encore, la prudence est de mise lorsqu'une pratique est qualifiée de « bonne » ou « prometteuse ». Le fait qu'une approche soit efficace dépend largement des normes par lesquelles elle est évaluée ainsi que du contexte local particulier dans lequel elle a été utilisée.

Comme nous le constatons, notre gouvernement, de part son engagement en faveur de l'égalité des femmes, sur ses relations avec les partenaires au développement, les ONG et la société civile, et sur les ressources auxquelles il peut faire appel, a proposé des stratégies adéquates pour l'application de bonnes pratiques aboutissant à des cadres de référence pour le pays mais au-delà, dans la sous région et ailleurs.

Certes, il est difficile d'établir des généralités à propos des pratiques qui pourraient être efficaces dans le monde. Cependant, les pratiques qui semblent réussir à aider certaines femmes peuvent être inefficaces auprès de personnes qui sont confrontées à de multiples désavantages ou à la discrimination, telles les personnes en situation de handicap et autres personnes similaires.

Ce recueil retient plusieurs critères fondamentaux. Une « bonne pratique » est novatrice (elle présente des solutions créatives à un problème courant), elle est durable (elle se fonde sur des partenariats multisectoriels) et elle est efficace (elle a un effet tangible sur la réduction de la pauvreté et sur sa finalisation). La pratique peut tendre à l'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

Les bonnes pratiques sont « socialement, culturellement, économiquement et écologiquement durables », elles offrent la possibilité d'être reproduites et elles peuvent constituer des sources d'inspiration pour de nouvelles initiatives menées dans d'autres contextes visant l'autonomisation de la femme et de la fille.

En élaborant ce recueil, les efforts menés par les différentes organisations pour rassembler des exemples de bonnes pratiques sur la mise en œuvre des OMD ont été examinés. Ces initiatives sont remarquables et le présent recueil entend non pas reproduire ces exemples, mais leur rendre hommage. Plusieurs de ces initiatives sont décrites ci-après.

Des avancées importantes ont permis d'enregistrer de bonnes pratiques qui méritent d'être perpétuées comme en attestent les acquis comptabilisés après la 57^{ème} session, conformément aux engagements pris par le Sénégal.

CAS n°1 : PROGRAMME CONJOINT POUR LA PROMOTION DE L'ABANDON DE L'EXCISION : UNE EXPERIENCE AUX RESULTATS ENCOURAGEANTS QUI CONCOURT A L'ATTEINTE DES OMD 4,5 et 6

Présentation :

Un Programme Conjoint,

Un Objectif unique,

Une Stratégie Coordinée basée sur la Synergie des Acteurs

Impact : Naissance d'un vaste mouvement national de transformation social

Sources de financement : -UNFPA-UNICEF et Contrepartie de l'Etat (BCI 2014)

L'excision compromet la santé, la dignité, et porte atteinte à l'intégrité physique des victimes. Les femmes affectées par l'excision sont nettement plus susceptibles d'avoir une césarienne et/ou de développer des complications pendant et après l'accouchement ou autres maladies liées à leur santé reproductif.

Depuis les années 70, le Gouvernement du Sénégal a appuyé la dynamique de promotion de l'abandon de l'excision initiée par les associations féminines et les organisations communautaires de base en vue de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie des femmes et de leur santé.

Conscient des dangers que cette pratique fait courir à la population féminine, l'Etat du Sénégal s'est engagé au plus haut niveau dans la lutte contre ce fléau à travers la Déclaration publique du Chef de l'Etat de l'époque condamnant l'excision lors du Congrès mondial des droits de l'homme tenu à Dakar en 1997. Au sortir de cette rencontre internationale, il a été enregistré la première Déclaration publique d'abandon de l'excision avec les femmes de Malikounda Bambara, dans la région de Thiès à la même année.

Au plan juridique, cet engagement s'est traduit par l'adoption de la **loi n° 99-05 du 29 janvier 1999** interdisant la pratique des mutilations génitales féminines sous l'impulsion du Collectif des femmes parlementaires et des organisations de femmes.

Selon les résultats de l'Enquête démographique et de Santé à indicateurs multiples (EDS/MICS) 2010 -2011 26% des femmes de 15 à 49 ans au Sénégal seraient victimes de la pratique de l'excision en 2010 contre 28% en 2005, soit une diminution de 2%. Selon l'EDS continue de 2013, le taux de prévalence de la pratique est de 18% chez les enfants de moins de 15 ans.



En 2010, le Gouvernement a adopté avec l'appui du programme conjoint UNICEF/UNFPA un deuxième plan d'action national pour l'accélération de l'abandon de l'excision (2010 2015) dont sa mise en œuvre a permis d'enregistrer des résultats non négligeables. Le plan

d'action est en parfaite cohérence avec les objectifs 4, 5 et 6 du millénaire pour le développement et sa mise a été soutenu par plusieurs actions en faveur de l'abandon notamment l'étude sur le niveau d'application et le programme de vulgarisation de la loi n° 99-05 du 29 janvier 1999. Ce programme a suscité les transformations sociales suivantes :

- changement d'attitude et de comportement des communautés pratiques ;
- meilleure connaissance de la loi par les acteurs (corps médical, juges, communautés pratiquantes, publics de masses, religieux etc. ;
- baisse de la pratique de l'excision dans les zones de forte prévalence avec 5804 communautés qui ont fait des déclarations publiques d'abandon ;
- Adhésion des religieux qui ont produit un argumentaire islamique favorable à l'abandon de l'excision en français et en arabe.

L'excision compromet la santé et porte atteinte à l'intégrité physique des femmes et des filles. Les femmes affectées par l'excision sont nettement plus susceptibles d'avoir une césarienne et/ou de développer des complications pendant et après l'accouchement ou autres maladies liées à leur santé reproductif.

Depuis les années 70, le Gouvernement du Sénégal a appuyé la dynamique de promotion de l'abandon de l'excision initiée par les associations féminines en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes et de leur santé.

Conscient des dangers que ces pratiques font courir à la population féminine, l'Etat du Sénégal s'est engagé au plus haut niveau dans la lutte contre ce fléau à travers la Déclaration publique du Chef de l'Etat condamnant la pratique des MGF lors du Congrès mondial des droits de l'homme tenu à Dakar en 1997. Au sortir de cette rencontre internationale, il a été enregistré la première Déclaration publique d'abandon de l'excision avec les femmes de Malikounda Bambara, dans la région de Thiès à la même année.



Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action national pour l'accélération de l'abandon de l'excision (2010 2015), des résultats tangibles ont été enregistrés comme le montre le graphique ci-dessous.

Les grands axes de la mise en œuvre du plan d'action national pour l'accélération de l'abandon de l'excision

Une vision :

Atteindre l'abandon total de l'excision, pour créer au Sénégal, un environnement protecteur des droits des filles et des femmes qui leur assure une bonne santé, un maintien de leur intégrité physique et le respect de tous leurs droits

Une approche holistique : basée sur

- La responsabilisation des communautés
- L'approche droits humains
- La stratégie coordonnée

Mise en œuvre

Création d'un environnement législatif et réglementaire favorable à l'abandon des MGF (loi 99 05, cadres de suivi au niveau des régions et départements)

Amélioration des politiques et services de santé (élaboration argumentaire médical, adoption politique normes et protocoles)

Développement du partenariat avec les autorités et notabilités religieuses, la presse et les parlementaires (argumentaire islamique, formation des journalistes, activités des parlementaires)

Elaboration de curricula sur les MGF/E dans l'enseignement élémentaire, secondaire par le FAWE, le GEEP (Groupe pour l'étude et l'enseignement de la Population).

Programme de Renforcement des Capacités des Communautés (PRCC) a induit les déclarations d'abandon de l'excision de plus de 5000 communautés

Des pratiques prometteuses

L'engagement du gouvernement à travers le Plan d'action national pour l'Abandon de l'Excision constitue le cadre fédérateur et de coordination des interventions

L'adhésion des communautés et l'approche basée sur les droits humains et les normes sociales

La responsabilisation et l'autonomisation des femmes et des jeunes garçons et filles

Actions de communication de proximité sous le leadership des femmes et des jeunes
Un dialogue public, inclusif s'est installé au sein des communautés et a abouti à des déclarations publiques d'abandon de l'excision.

La mobilisation des élus locaux (les détenteurs de mandats électifs) et de l'ensemble des décideurs sociaux au niveau administratif et communautaire (autorités administratives, chefs religieux, chefs coutumiers, chefs de village)

Actions de pérennisation

Renforcement de la vulgarisation et de l'application de la loi: mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies interdisant les MGF/E, votée en novembre 2012.

Promotion de la mise en œuvre de l'approche multisectorielle
Renforcement des capacités des intervenants (services de l'Etat, ONG, OCB) et des communautés pour élargir le mouvement de transformation sociale pour l'abandon

CAS N°2 : SOUTIEN PEDAGOGIQUE : COURS DE RENFORCEMENT POUR AMELIORER LES PERFORMANCES DES FILLES

Les cours de soutien pédagogique aux filles en difficultés constituent un important volet du programme et sont précédés d'un test de positionnement. Ce test permet à l'équipe pédagogique d'apprécier le niveau de l'élève avant le début des cours. Les disciplines sur lesquelles portent ces cours sont le français et les mathématiques. En français, les domaines visés sont les productions écrites, la lecture et l'écriture. En mathématique, les domaines concernent les activités numériques, la mesure, la géométrie et la résolution des problèmes. Les cours sont organisés en trois étapes : Classes CI au CM2.

Les enseignant(e)s qui dispensent ces cours sont choisis parmi les membres du personnel pédagogique les plus expérimentés et les plus disponibles. Les cours se déroulent les après-midi à l'école.

De l'avis des directeurs d'écoles concernées, ces cours ont eu un impact positif à la fois sur le comportement et sur les performances des filles. Selon les enseignants et directeurs, le premier problème que ces cours ont réglé chez les filles est d'avoir résolu leur blocage psychologique. Les filles qui fréquentent ces cours sont désormais plus épanouies en classes qu'auparavant, elles ont plus confiance en elles et accordent plus d'importance aux études.

les filles dont la moyenne tournait généralement autour de 04/10 ou 05/10 en mathématique obtiennent désormais 07/10 voire 09/10. À Dakar, dans les écoles où le projet intervient, les enseignants interrogés apprécient positivement ces cours de soutien. Le soutien scolaire dont les filles ont bénéficié a permis aux maîtres et aux maîtresses d'améliorer leurs pratiques de classe en facilitant les apprentissages. L'exploitation des fiches de suivi des cours montre que les filles ont réalisé de réels progrès. En effet, lors du test de positionnement, le taux de réussite en français était de l'ordre de 30%. Pendant les évaluations du premier et du deuxième trimestre, le taux de réussite de 45% à 65% pour les productions écrites, de 38% à 62% pour la lecture et de 50% à 75% pour l'écriture.



En mathématique, le taux de réussite en activités numériques était de 40% lors du test de positionnement. Les évaluations du premier et du deuxième semestre ont révélé des taux de réussite de 60% à 75%. En résolution de problème, lors des tests de positionnement, le taux de réussite était de 25%. Pendant les évaluations du premier et du second semestre, le taux était respectivement de 35% à 65%. Pour renforcer leurs compétences, les enseignant(e)s ont bénéficié de formations en pédagogie de soutien et en compétence de vie courante. A la suite des évaluations, 90% des filles ont réalisé des progrès notables en mathématiques et en français.

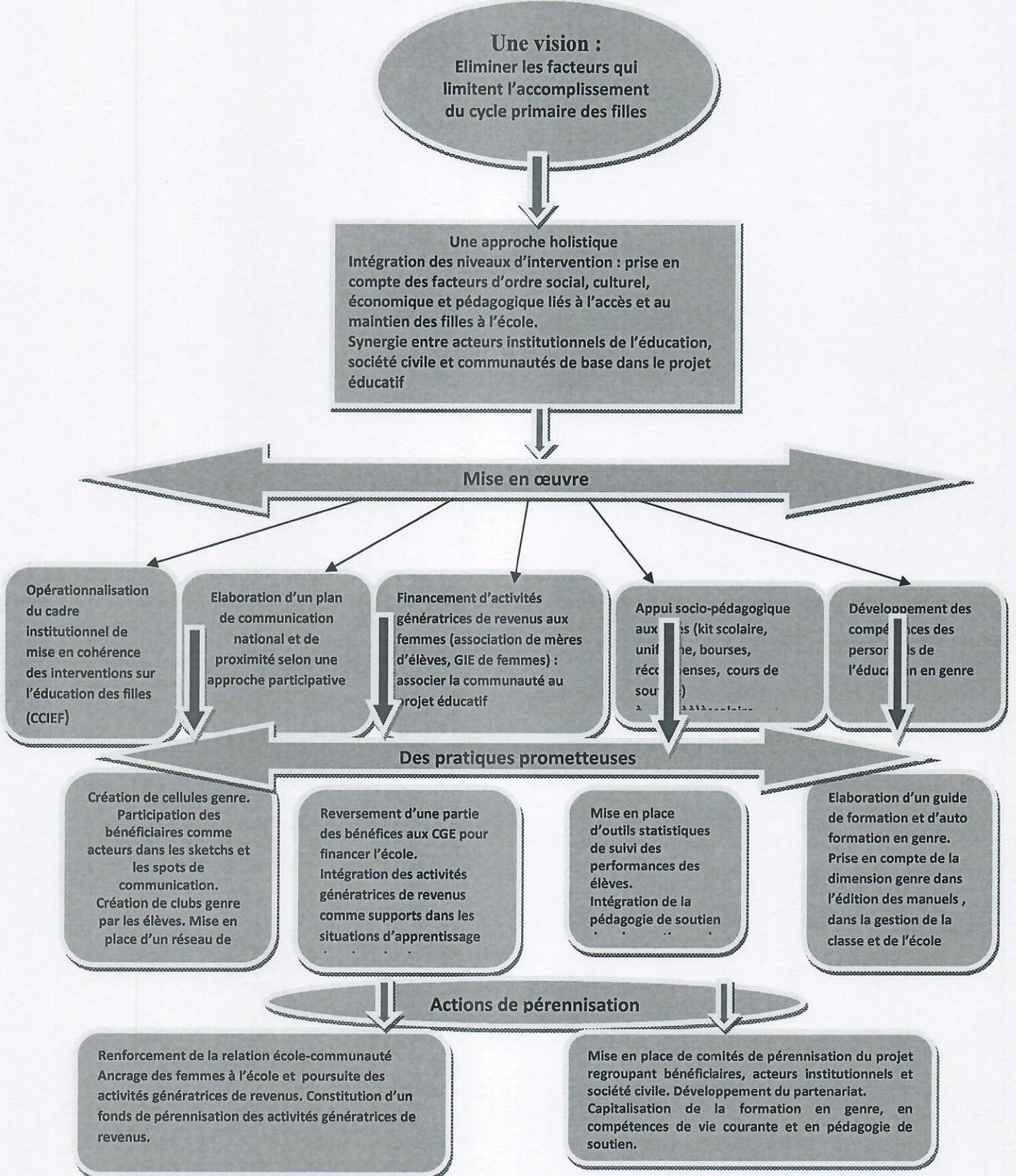
Pratiquement, dans toutes les classes, ce sont les filles qui obtiennent les meilleures notes ». 144 filles bénéficient des cours de soutien. Ces cours de soutien sont régulièrement supervisés par le point focal départemental et le régional du PAEF. Ils conseillent et orientent davantage les maîtres et les maîtresses en leur recommandant particulièrement de tenir compte du milieu

de l'enfant, de son environnement social et culturel. En effet, les filles ont des problèmes spécifiques, d'où la nécessité d'individualiser les apprentissages.

« Avec le PAEF, les maîtres et maîtresses avec qui nous avons cheminé dans ces écoles sont convaincus que la pédagogie de soutien n'est pas quelque chose qui doit venir en appoint à la périphérie de l'action pédagogique. La pédagogie de soutien fait partie du travail du maître. En effet, en comprenant la notion de genre, on se rend compte qu'on ne peut pas avoir une classe homogène. Donc forcément, il faut soutenir certains ou bien soutenir tout le monde. Au début, les filles les plus faibles ont été ciblées. Mais à l'analyse, on comprend qu'il y a une violence sur les élèves les plus forts. En effet, lorsqu'on nivelle, les élèves les plus forts semblent lésés. La finalité est de parvenir à avoir une classe verticale où tout le monde s'y retrouve. La pédagogie de soutien est entrée dans les classes. On a eu le témoignage de filles qui, après trois mois de soutien, ont demandé à être retirées du groupe. En réalité, leurs problèmes étaient liés à des problèmes d'inadaptation. Le soutien permet à l'élève de se réadapter »

M. Ibrahima Ndiaye Inspecteur de l'éducation coordonnateur du PAEF Louga - Entretien du 02 août 2012.

Présentation du modèle PAEF



**CAS N°3 : EXPERIENCE RE LATIVE A L'ÉGALITÉ DE GENRE ET AU
RENFORCEMENT DU POUVOIR DES FEMMES**

PRP/SENEGAL/ FINANCEMENT PNUD ET GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG :

Autonomisation des femmes à travers la mise en place de ligne de crédit spécifique.

Titre et années de mise en œuvre	Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (PRP) /SENEGAL. Le programme a démarré en septembre 2008 et se termine en 2011
Les objectifs clés et les bénéficiaires ciblés	Objectif Général : Contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable Objectifs spécifique recherchés à travers l'activité 1. Autonomisation financière des femmes 2. Renforcement du pouvoir des femmes Bénéficiaires ciblés : femmes des quartiers pauvres de la commune de Saint Louis
Partenaires et autres acteurs clés	Les partenaires impliqués : - le Service du Développement Communautaire du Ministère de la Famille en charge du développement social - la Mutuelle d'Epargne et de Crédit communautaire des femmes de Saint Louis (MEC SJN) - la Commune de Saint Louis - le Conseil du quartier de Balacoss

Récit de l'expérience Madame Penda BA, exploitante d'une pâtisserie artisanale

Il s'agit de l'ingéniosité et de l'esprit d'entreprise d'une femme (Penda BA) âgée d'une quarantaine d'année, habitant Balacoss, un quartier pauvre de la commune de Saint Louis (Région Nord de Sénégal). A partir d'une ligne de crédit de 5 000 000 F CFA mise en place par le PRP au profit des femmes du quartier à travers la MEC/SJN, elle a bénéficié d'un crédit pour mettre en place une pâtisserie artisanale de vente de gâteaux.

Identifiée par le conseil de quartier comme femme vivant dans l'extrême pauvreté et pleine de volonté, elle vivait dans la maison de sa belle famille avec beaucoup de difficultés. Sur fonds propre (2000 à 3000 F CFA), elle vendait devant sa maison, des beignets avec une capacité de 2 kg de farine par jour et utilisait du matériel assez rudimentaire (un fourneau à charbon et une petite marmite).

Avec un premier crédit de 35 000 F CFA accordé par la mutuelle, elle arrive à augmenter de 5 fois sa capacité de production, à diversifier ses produits (vente de gâteaux madeleine en plus des beignets) et à améliorer la présentation en passant de la vente en vrac à l'ensachage.

Avec l'appui du service technique du Développement Communautaire de Saint Louis et du Conseil de Quartier, elle élabore un projet pour développer son activité, suit une formation en gestion administrative et financière et décroche un nouveau financement de 150 000 F CFA de la mutuelle communautaire des femmes SJN. Ce deuxième financement lui a permis de constituer un stock de matières premières afin d'éviter les ruptures et de réduire les coûts de production.

Son activité se modernise peu à peu. Du fourneau en charbon de bois, elle passe au four en banco et utilise aujourd'hui un four métallique et des moules à gâteaux (cf. Photos).

Sa clientèle passe des habitants du quartier aux vendeurs distributeurs, aux boutiquiers et au marché central. Elle dispose d'un point de vente dans une boulangerie moderne. En plus des activités

journalières, elle offre des prestations lors des séminaires, des cérémonies familiales. Devant l'accroissement des activités et des performances obtenues, elle se fait aider par les membres de sa famille et a embauché deux employés chargés de la distribution journalière des produits. La réalisation de cette activité a permis à Penda d'améliorer ses conditions sociales. En effet, elle a déménagé dans sa maison familiale plus spacieuse et plus commode pour son activité. Aujourd'hui, elle se prend en charge et contribue aux soins de santé de sa famille. Cette activité, démarrée depuis 5 ans lui a permis d'augmenter ses bénéfices nets et d'épargner au niveau de la mutuelle, assurant ainsi son autonomie financière. Ainsi, elle a financé une de ses sœurs pour démarrer une activité génératrice de revenus. Cette situation fait d'elle une cheffe de famille reconnue par ses proches et lui confère un pouvoir de décision au sein de la famille.

L'auto évaluation menée par le programme en relation avec la commune, le service du développement communautaire, la mutuelle SJN, le conseil de quartier a permis de recommander au programme d'appuyer Madame Penda BA pour faire évoluer son activité vers une micro et petite entreprise (MPE).

Penda BA fait partie de ces femmes financées par la ligne de crédit de 5000 000 F CFA mise en place par le PRP au niveau du quartier. Dans la commune, des femmes de huit (8) quartiers ont reçu le même financement et mènent des activités pour leur autonomisation. Avec la réussite des lignes de crédit des femmes, neuf (9) autres communes et communautés rurales des trois régions de la zone nord du Sénégal (Saint Louis, Louga et Matam) ont aussi bénéficié de cette expérience. Hors l'autonomisation des femmes, cette stratégie vise également le renforcement de leur pouvoir et l'accès des couches les plus vulnérables au financement.

Signalons par ailleurs que cette stratégie d'autonomisation des femmes pauvres fait partie des actions d'opérationnalisation de la Stratégie nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG) élaborée par le ministère de la Famille et rentre dans le cadre de la mise en œuvre du document stratégique de réduction de la pauvreté pour l'atteinte des OMD.



Mme Penda BA : Ingéniosité et Esprit d'Entreprise

CAS n°4: AUTRES REFERENCES DE BONNES PRATIQUES

Contribution de la micro finance à l'accès des femmes aux services financiers

Programme d'appui à la Lettre de politique sectorielle Micro finance

OBJECTIF : INCLUSION FINANCIERE DES FEMMES AUTONOMISATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

INDICATEURS GLOBAUX

INDICATEUR	2010	2011	2012	Juin 2013
Nombre de membres/clients	1 447 692	1 624 319	1 757 707	1 859 426
Nombre de membres/clients femmes	636 475	713 849	758 492	792 904
%	44%	44%	43,15%	42,64%
Nombre total d'emprunteurs actifs	384 387	375 619	422 599	416 853
Nombre total d'emprunteurs actifs femmes	188 559	196 454	237 347	218 302
%	49%	52,3%	56,16%	52,37%
Encours de dépôt (milliards FCFA)	135,2	159,18	168,72	184,23
Encours de dépôt femmes (milliards FCFA)	38,36	41,94	44,17	54,26
%	28,4%	26,35%	26,18%	29,46%
Encours de crédit (milliards FCFA)	170,45	204,58	224,71	216,22
Encours de crédit femmes (milliards FCFA)	47,20	74,20	59,26	55,98
%	27,7%	36,26%	26,37%	25,89%

1. REALISATIONS ENREGISTREES DANS L'INCLUSION FINANCIERE DES FEMMES

Présence des femmes dans le secteur de la micro finance au 30 juin 2013 :

- Nombre de femmes clientes : 792.904 sur un sociétariat global de 1.859426, mais représentant plus de 52% des emprunteurs actifs ;
- Un encours global d'épargne pour les femmes de 54 milliards soit 29% de l'encours du secteur
- Un encours de crédit pour les femmes de 56 milliards soit 25,9% du secteur
- ✓ **développement de produits spécifiques aux femmes à PAMECAS et au CMS**
- ✓ **Mise en œuvre du Programme National d'Education Financière, depuis 2012 pour renforcer le niveau de compétence des membres/clients et usagers potentiels des**

institutions de microfinance, **particulièrement les femmes**, dans la prise de décisions de nature financière ;

- ✓ Dans le cadre de l'exécution de la Plateforme d'Appui au Secteur Privé et la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie (PLASEPRI) 1.105.000.000 FCFA, sont allés aux entreprises et projets de femmes, soit un taux de 13%.
- ✓ Pour faire une meilleure place aux femmes dans la PLASEPRI, une **ligne de crédit d'un milliard de FCFA sera prélevée de la ligne microfinance pour alimenter un volet spécial Femme de la PLASEPRI. Le Programme a également mis à disposition des femmes une enveloppe globale de 100 Millions pour pourvoir à leur besoin de formation et d'éducation financière.**

En outre, beaucoup de **Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)** ont mis en place des **dispositifs particuliers pour faciliter l'accès des femmes** aux services de crédit et d'épargne (produits spécifiques, accompagnement techniques, formation, etc.) tandis que d'autres sont le résultat d'initiatives féminines (FDEA, MEC FEPRODES, MECGY, MEC PROFEMU, MEC APROFES, etc.) ou comme CAURIE-Micro finance, ciblent essentiellement les femmes.

NB : La présentation de ces bonnes pratiques non détaillées dans le présent rapport sont disponibles en supports physiques.

TYPES DE SUPPORTS	CRITERES DE SELECTION	IMPACTS DE L'EXPERIMENTATION
DEPLIANT DE VULGARISATION DE LA LOI n°99-05 DU 29 -01-99	<ul style="list-style-type: none"> • Maniable ; • 3 langues nationales ; • écritures simplifiées en français ; • disponible en quantité. 	<ul style="list-style-type: none"> • changement d'attitude et de comportement ; • Meilleure connaissance de la loi par les acteurs (corps médical, juges, communautés pratiquantes, publics de masses, religieux etc ; • Baisse de la pratique dans les zones de forte prévalence ; • Adhésion des religieux qui ont produit un argumentaire islamique favorable à l'abandon de l'excision en français et en arabe ; • Production d'argumentaire médical
CD REVUE DE LA SNEEG 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de vision acceptable ; • Quantité disponible (à confirmer) • Le film documente la revue de la SNEEG 	<ul style="list-style-type: none"> • les leçons apprises démontrent l'engagement des acteurs en faveur de l'égalité de genre (Etat, PTF, OSC) ; • Permet de corriger le gap existant et les stratégies à renforcées ; • le film a ressorti le plaidoyer politique et technique pour le financement de l'égalité des sexes
PROGRAMMA D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE	<ul style="list-style-type: none"> • Capitalisation de l'expérience des conseillers de formation quartiers ; • Acheter des manuels de procédures sur le dispositif financier ; • Du volet insertion et la formation des conseillers de quartiers ; • Quantité disponible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Citoyenneté locale promue ; • Réduction de la vulnérabilité des populations des localités bénéficiaires ; • Réduction de l'excision ; • Des questions de système bancaire par la mise en place de lignes de crédit ; • Renforcement des capacités de gestion des groupes vulnérables ; • Existence de plan de développement des quartiers des localités bénéficiaires.

REALISATIONS POST 57^{ème} SESSION AU SENEGAL ET

RESULTATS ATTENDUS DE LA 58^{ème} SESSION

I.REALISATIONS Post 57^{ème} SESSION



Elles sont d'ordre institutionnel, juridique et promotionnel.

- ❖ Adoption de la loi permettant à la femme d'accorder sa nationalité à son enfant et à son mari étranger
- ❖ Mise en place de la plateforme des acteurs sur les VBG
- ❖ Rapport CEDEF du Sénégal 18 ans après le dernier passage du Sénégal
- ❖ Choix porté sur le Président de la République pour parrainer le programme spécial des Nations Unies relatif aux violences faites aux femmes en situation de conflit armé
- ❖ Nomination d'une femme à la tête du gouvernement, gouverneur et à la Sûreté nationale
- ❖ Elaboration des POS et validation par le Gouvernement
- ❖ Reabilitation du Centre d'Accueil et d'Insertion des Femmes affectée de la fistule
- ❖ Création de boutiques de droit en banlieue
- ❖ Organisation de la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles au niveau central et déconcentré
- ❖ Etude sur l'application des peines
- ❖ Appui à la réforme des lois
- ❖ Renforcement des capacités des femmes et filles en situation de vulnérabilité (femmes détenus; Centres de sauvegarde)
- ❖ Revue de la SNEEG
- ❖ Visite d'échange d'expérience au Rwanda (janv 2014) sur les services de prise en charge des VBG notamment les « One Stop Centre »



II. ACTIVITES EN COURS

- ❖ Elaboration et lancement du PAN sur les VBG
- ❖ Mise en place du cadre national de coordination des interventions (réunions trimestrielles)
- ❖ Renforcement des capacités des acteurs en droits humains pour une meilleure prise en charge des VBG.

III. IMPACT DES ACTIONS

- ❖ Fort engagement de l'Etat (à différent secteur)
- ❖ Synergie des acteurs de plus en plus développée
- ❖ Accroissement du nombre de cas portés à la connaissance des structures administratives ou acteurs de la société civile
- ❖ Saisine importante des organes judiciaires pour des cas de VBG.

V. PARTIES PRENANTES

ETAT

- **GOVERNEMENT :**
 - Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance (Leader de la Coordination nationale)
 - Ministère des Forces Armées MFA
 - Ministère de l'Intérieur
 - Ministère de Justice
 - Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
 - Ministère de la Jeunesse de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs Civiques
 - Ministère de l'Education Nationale
 - Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales
- **PARLEMENT**
- **COLLECTIVITES LOCALES**

SNU

- **ONU-FEMMES** (Leader au niveau de la Coordination au niveau du SNU)
- **HCDH**
- **UNFPA**
- **UNESCO**

IV. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA 58^{ème} SESSION

IV.1 OBJECTIF GENERAL : Identifier de manière consensuelle les défis et enjeux de la mise en œuvre des OMD pour les femmes et les filles et l'agenda post 2015

- **OS1 :** contribuer à l'établissement du bilan des progrès accomplis en faveur des femmes et des filles.
- **OS2 :** identifier les défis et opportunités pour les femmes à la lumière des actions de mise en œuvre du plan d'action de Beijing et l'Agenda post 2015.
- **OS3 :** formuler des recommandations concrètes pour accélérer la réalisation des OMD pour les femmes et les filles en s'inspirant des expériences d'autres pays.
- **OS4 :** adopter un plan d'action national concerté pour le suivi des recommandations.
- la délégation s'est appropriée le bilan qui a été présenté sur les OMD en faveur des femmes et des filles

- les défis et opportunités pour les femmes et les filles dans l'agenda post 2015 sont connus
- les recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre des OMD au Sénégal sont portées par les différents acteurs dans leurs domaines d'intervention respectifs
- le plan d'action national pour l'atteinte des OMD et le suivi du plan d'action de Beijing est élaboré au retour de la délégation.

IV.2 RESULTATS

- ❖ la délégation s'est appropriée le bilan qui a été présenté sur les OMD en faveur des femmes et des filles
- ❖ les défis et opportunités pour les femmes et les filles dans l'agenda post 2015 sont connus
- ❖ les recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre des OMD au Sénégal sont portées par les différents acteurs dans leurs domaines d'intervention respectifs
- ❖ le plan d'action national pour l'atteinte des OMD et le suivi du plan d'action de Beijing est élaboré au retour de la délégation.